

Informations pour la rentrée 2017/2018

à destination des ETUDIANTS DE 1^{ère} ANNEE DU DIPLOME D'ETAT DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE ET DU DIPLOME D'ETAT D'ERGOTHERAPEUTE

Date de la rentrée : Lundi 4 septembre 2017, amphithéâtre Vareille

à la Faculté des lettres et des sciences humaines, campus universitaire de Vanteaux
39E Rue Camille Guérin, 87036 LIMOGES Cedex

Programme de la rentrée :

9 h 00 : Accueil par le Président de l'Université de Limoges ou son représentant, le Directeur de l'ILFOMER, et les équipes administratives et pédagogiques.

Informations administratives diverses, présentées par Sarah CUBAUT, Directrice administrative.

10 h 00 : Petit déjeuner d'accueil offert par l'Université de Limoges

Présence obligatoire !

Journées d'accueil et d'intégration des étudiants organisées par l'Université de Limoges :

Judi 21 septembre à 15 h 00 : cluéo géant organisé dans la ville de Limoges, qui vous permettra de découvrir certains lieux culturels

Judi 28 septembre : journée d'intégration ouverte à tous les étudiants et à tous les personnels, qui se tiendra à partir de **11 h 00** au service des sports avec pique-nique/barbecue, démonstrations sportives et festives, tournois sportifs, remise de récompenses, cocktail et animation musicale.

*N'oubliez pas de noter les dates dans vos agendas !
Toutes les informations seront disponibles sur <https://www.unilim.fr/>*

Inscriptions administratives :

Vous devrez vous réinscrire à l'Université de Limoges, **entre le jeudi 17 août et le vendredi 25 août 2017**, par une connexion sur le site www.unilim.fr, en suivant le chemin suivant :

Admission

- S'inscrire ou se réinscrire
 - Je suis étudiant,
 - ENT
 - Onglet scolarité
 - Inscription/réinscription

Pour ceux qui souhaitent payer les droits d'inscription en 3 fois, cette option n'est pas prévue lors de l'inscription par le web. Une fois votre inscription validée, il faudra alors transmettre un mail à ilfomer-organisationgenerale@unilim.fr, avec pour objet : paiement en 3 fois, en indiquant votre numéro d'étudiant. Le service administratif fera le nécessaire et vous indiquera le montant du chèque à établir.

Dans les 48 heures qui suivent la connexion, ou immédiatement après le mail de la scolarité (pour paiement en trois fois), l'ensemble des documents suivants :

1 – un chèque bancaire libellé au nom de Monsieur l'agent comptable de l'Université de Limoges, pour le règlement des frais de scolarité et droits d'inscription, avec au dos les nom, prénom, année d'études et numéro d'étudiant,

2 - la fiche d'accueil 2017/2018 et le formulaire d'engagement étudiant à télécharger, imprimer et compléter en suivant ce lien : <https://www.unilim.fr/wp-content/uploads/sites/8/2016/06/Fiche-daccueil-et-declaration-sur-lhonneur-prim-entrants-2017-2018.pdf>

3 – UNIQUEMENT pour le paiement en trois fois, un RIB et l'imprimé d'autorisation de prélèvement (à télécharger en ligne et à compléter entièrement, pages 22 et 23 du dossier d'inscription), en suivant ce lien : <https://www.unilim.fr/wp-content/uploads/sites/8/2016/06/Dossier-inscription-universite-limoges-2017-2018.pdf>

4 - IMPERATIVEMENT une attestation de responsabilité civile vous couvrant lors de vos stages (cela doit être précisé à la compagnie d'assurance qui devra l'indiquer en clair) et valable pour l'année universitaire 2017/2018 : du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

devront être transmis à :

ILFOMER
39H Rue Camille Guérin, 87036 Limoges Cedex
Renseignements au : 05.87.08.08.74

Attention, l'Institut sera fermé du vendredi 14 juillet au mercredi 23 août 2017 inclus !

Les certificats de scolarité seront distribués en septembre.

Les cartes d'étudiant, distribuées en 2016 (quelles que soient la faculté d'origine), seront mises à jour par ce même service en septembre également.

Ne loupez pas les dates de connexion !

Frais de scolarité et droits d'inscription :

Les frais de scolarité des étudiants **en formation initiale** hors sécurité sociale s'élèvent à 1560.00 € par an dont droits d'inscription approximatifs de 184.00€ et droits de médecine préventive 5,10€ (tarif 2017/2018).

Les frais de scolarité des étudiants **en formation permanente ou continue*** s'élèvent à :

- pour le diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute : 6000.00 € par an, auxquels il faut ajouter les droits d'inscription de 184.00€ et les droits de médecine préventive de 5.10€ (tarif 2016/2017).

- pour le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute : 7500.00 € par an, auxquels il faut ajouter les droits d'inscription de 184.00€ et les droits de médecine préventive de 5.10€ (tarif 2016/2017).

*ATTENTION, si vous êtes salarié, profession libérale, demandeur d'emploi ou si vous avez interrompu vos études, veuillez-vous rapprocher de la Direction de la Formation Continue (DFC) pour connaître les modalités spécifiques d'inscription. Vous relèverez peut être alors de la formation continue ou permanente.

Contact à la DFC : Sophie DELAIDE, dfc@unilim.fr, téléphone : 05.87.50.68.64

Bourses : CF. DEPLIANT JOINT

Les étudiants inscrits aux diplômes d'Etat de Masseur-kinésithérapeute et d'Ergothérapeute, relèvent, pour les bourses, **du Conseil Régional** de la Nouvelle Aquitaine.

IMPORTANT : Vos demandes de bourse CROUS faites pour 2017/2018 doivent être annulées auprès du CROUS.

Les demandes devront se faire via le site boursesanitairesociale.fr de la Région Nouvelle-Aquitaine, entre le **16 août et le 16 décembre 2017**.

Ne loupez pas les dates de connexion !

Vaccinations : l'attestation en PJ devra être fournie complétée lors de la rentrée universitaire de septembre.

En application de l'article L3111-4 du code de la santé publique, et l'arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé, pris en application de l'article L3111-4 du code de la santé publique, les étudiants inscrits **à la formation de masseur-kinésithérapeute**, doivent être immunisée contre **l'hépatite B, et la DT polio**.

En application de l'article R3112-1 du code de la santé publique, les étudiants inscrits à la **formation d'ergothérapeute, à la formation de masseur-kinésithérapeute ou à la formation d'orthophoniste**, sont soumis à la vaccination obligatoire par le **vaccin antituberculeux BCG**.

En plus de ces obligations, les établissements de soins auprès desquels les stages obligatoires seront réalisés, peuvent recommander des vaccinations complémentaires : Hépatite B, Grippe, DT Polio.

Il est donc préférable d'anticiper ces demandes compte-tenu des délais de vaccination !

Tenue de stage :

Une tenue veste/pantalon blanche est obligatoire sur les lieux de stage.

Vous avez la possibilité de vous fournir auprès de la lingerie du CHU. Pour cela, la promotion devra dès la rentrée, prendre contact directement avec le personnel de cette dernière.

Les étudiants devront également se doter de matériels spécifiques, dont la liste sera fournie par les enseignants à la rentrée.

Pour tout renseignement :

Téléphone : 05.87.08.08.74

Email : ilfomer-organisationgenerale@unilim.fr

Site internet : <http://www.unilim.fr/ilfomer>

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/ilfomer/>

